



ADEPALE

Paris, le 17 mai 2023

## RENÉGOCIATIONS COMMERCIALES : LES PME ET ETI DE L'ALIMENTATION NE SONT PAS EN CAPACITÉ DE RENÉGOCIER !

**Alors que les organisations représentant les grands industriels étaient convoquées ce jour par Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, et Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, l'ADEPALE salue la responsabilité du Gouvernement de préserver les PME de toutes renégociations commerciales et regrette l'absence de prise en compte des ETI dans ce dispositif.**

A l'issue de cette réunion, les 75 plus grands industriels des produits de grande consommation ont été appelés à rouvrir les négociations avec les distributeurs dès lors qu'une baisse de plus de 20% des coûts de production est avérée.

Parmi ces 75 entreprises figurent, non seulement des géants internationaux, mais aussi des ETI françaises de l'alimentation, implantées sur tout le territoire national.

L'ADEPALE regrette que des engagements aient été pris au nom d'ETI qui sont aujourd'hui tout aussi victimes que les PME de l'affaîssement de leur marge en raison des conséquences de la guerre en Ukraine, du dérèglement climatique et de la persistance d'une certaine désorganisation de la chaîne logistique mondiale, le tout sous la pression des distributeurs.

Les ETI adhérentes de l'ADEPALE ne sont pas en capacité de renégocier et ne sont pas engagées par cette position.

L'ADEPALE rappelle que tous les outils juridiques de renégociation existent dans la loi Egalim2 pour prendre en compte d'éventuelles baisses de coût. À ce jour, ses adhérents constatent des variations de prix des intrants très disparates et demeurent engagés par des contrats annuels signés en fin d'année 2022, notamment sur l'énergie.

Le tissu de PME et d'ETI françaises de l'alimentation constitue un maillon essentiel de la souveraineté alimentaire voulue par une majorité de Français<sup>1</sup>. Ces entreprises soutiennent les filières agricoles, de la pêche et de l'aquaculture dans les territoires.

---

<sup>1</sup> Sondage Elabe, *Les Echos*, Institut Montaigne – 2 mars 2023

Ainsi l'ADEPALE demande une nouvelle fois aux distributeurs de mettre fin immédiatement aux demandes de renégociations commerciales auprès des PME et ETI françaises de l'alimentation.

**À propos de l'ADEPALE, association des PME et ETI alimentaires transformateurs en France.**

Au cœur de la chaîne alimentaire française, les plus de 3 000 PME et ETI représentent 56% du chiffre d'affaires (110 milliards d'euros) et 63% de l'emploi (275 000 salariés) de l'industrie agroalimentaire française. Aux côtés de quelques grands groupes, ces PME et ETI font vivre le tissu économique local par leur dynamisme et s'inscrivent dans la vie quotidienne des Français à travers des produits et des marques emblématiques bien connues et appréciées des consommateurs.

[www.adepale.org](http://www.adepale.org)

---

**Arnault, Sandra & l'équipe ADOCOM - Service de Presse de l'ADEPALE  
vous remercient de votre attention.  
Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr)**